

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE WIMEREUX

Département du Pas-de-Calais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} décembre 2022

L'an deux mil vingt-deux,
le premier décembre à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

OBJET ☞ N° 2022_01_12_16

☞..... Gestion de la communauté des chats sans propriétaire - Convention entre la ville de Wimereux et la Fondation « 30 millions d'Amis » - Autorisation de Monsieur le Maire à signer.

Date de la convocation

▪ 25 novembre 2022

Présents

M. BOUTLEUX Guy, Mme BARDEAUX Sandrine, M. JOUGLEUX Jean-Luc, Mmes DUQUESNE Cécile, KOROL Renée, M. DEVIN Serge, Mmes BAILLARD Sylvie, LAVIEVILLE Chantal, M. SAMUEL Jean-Michel, Mmes BERNARD Sabine, DAUSQUE Ludivine, NOËL Laure, M. SENEAL Yannick, Mme ROUSSEAU Marie-José, MM. LAMIRAND Christophe, SERGENT Didier, Mme PAPYLE-LEFEBURE Catherine.

Absents excusés ayant donné procuration

M. MARLOT Loïc	à	M. DUBAËLE Jean-Luc
Mme NOURTIER Fabienne	à	Mme BARDEAUX Sandrine
Mme SAUVAGE Edith	à	Mme LAVIEVILLE Chantal
M. BUTCHER Gérard	à	M. BOUTLEUX Guy
M. JOLIE Pascal	à	Mme DUQUESNE Cécile
M. LEPRETRE Médéric	à	M. JOUGLEUX Jean-Luc
Mme GUILLOU Elodie	à	M. DEVIN Serge
Mme HEMBERT Axelle	à	M. LAMIRAND Christophe

Absents excusés sans procuration

Mme DREUSLIN Estelle
M. FERNAGUT Joël

Absent non excusé

M. PORTUESE Aurélien

A été nommée Secrétaire de Séance

Mme NOËL Laure

SERVICE SECURITE ET DOMAINE PUBLIC

**GESTION DE LA COMMUNAUTE DE CHATS SANS PROPRIETAIRE
CONVENTION ENTRE LA VILLE DE WIMEREUX ET LA FONDATION
« 30 MILLIONS D'AMIS »
AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER**

Considérant qu'il y a lieu de maîtriser les populations de chats errants sans propriétaire par le contrôle de leur reproduction, conformément aux articles L. 211-27, L. 211-23 et L. 214-6 du Code Rural, et aux articles L. 2122-24, L. 2112 et L. 2213-1, du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la prolifération de chats errants ou sans détenteur de nature à engendrer des risques pour la santé publique, sur le territoire communal ;

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée délibérante, d'approuver la convention entre la Ville et la Fondation « 30 Millions d'Amis ». Celle-ci a pour objet d'encadrer sur le territoire communal la capture, la stérilisation et l'identification des chats sans propriétaire puis leur remise sur les lieux de la capture.

Sur la base d'une population estimée à 60 chats pour l'année 2023 sur une moyenne de 70 € (*soixante-dix euros*) par chat, le coût des frais engendrés, estimés à **4 200 € (quatre-mille deux cent euros)**, sera pris en charge pour moitié par la ville de Wimereux et pour moitié par la Fondation « 30 Millions d'Amis ». C'est l'Association «Chats des Deux Caps» qui se chargera de la mise en œuvre des opérations préalablement validées et programmées par l'Administration municipale.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE et autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la gestion de la communauté de chats sans propriétaire entre la ville de Wimereux et la Fondation « 30 Millions d'Amis », ainsi que tous les actes en découlant.

DIT que les dépenses afférentes sont inscrites au budget de l'année en cours.

Pour extrait certifié conforme,

#signature#